

Réunion du 23 février 2012

COMPTE-RENDU

L'an deux mil douze, le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOURON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2012

PRESENTS : MM BOURON, BARRETEAU, JEANEAU, MME CHARDONNEAU, MM ACHARD, ROUSSEAU, TENAUD, GROSSIN, MMES VRIGNEAU, BAUD.

EXCUSES : M. GELEBART, MME REY.

ABSENTS : MMES CHAUVIN, SIRE.

Monsieur Mickaël GROSSIN a été élu Secrétaire.

CONVENTION SYDEV POUR EXTENSION RESEAUX RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le SyDEV a adressé une convention relative à l'extension des réseaux rue de l'Eglise. Le montant des travaux s'élève à 13 096 € HT, et la participation demandée à la Commune est de 9 422 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention présentée par le SyDEV pour l'extension des réseaux rue de Nantes.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

CONVENTION VENDEE EAU POUR EXTENSION RESEAUX RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que VENDEE EAU a adressé une convention relative à l'extension du réseau sur la rue de l'Eglise. Le montant des travaux s'élève à 2 911,28 € TTC, et la participation demandée à la Commune est de 1 455.64 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la convention présentée par VENDEE EAU pour l'extension du réseau rue de l'Eglise.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces nécessaires à son exécution.

DEMANDE SUBVENTION C.T.U.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Territorial Unique, il est possible d'obtenir des subventions pour le financement de travaux sur les bâtiments publics. Les travaux de rénovation de la salle omnisports pourraient bénéficier de cette subvention.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 52 078 €, s'articule comme suit :

- plafond suspendu	33 066 €
- ouvertures	19 012 €

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la Charte de Territoire 2010-2013 du Pays de Challans-Palluau et de sa stratégie de développement. Il répond notamment aux mesures et sous-mesures suivantes :

- maintenir et développer le potentiel économique
- renforcer les services de proximité et la qualité de la vie.

Afin de contribuer au financement de ces ouvrages, Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat Territorial Unique du Pays de Challans-Palluau 2010-2013, à hauteur de 40 000 €.

Le Plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

- Commune	12 078 €
-----------	----------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'opération "rénovation de la salle omnisports", telle que décrite ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 €, s'inscrivant dans le cadre du programme du Contrat Territorial Unique 2010-2013 du Pays de Challans-Palluau,

Approuve le plan prévisionnel de financement précité,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

PLAN D'AMENAGEMENT ZONE DU PAS DAVIAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone du Pas Daviaud déposé par monsieur et madame CHAUVIN Félix, en vue de détacher deux parcelles en bordure de la rue de l'Atlantique.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet respecte l'orientation d'aménagement figurant au Plan Local d'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au projet d'aménagement de la zone du Pas Daviaud présenté par monsieur et madame CHAUVIN.

A FALLERON, le 27 février 2012

Le Maire,
Réné BOURON